



Mandarine Premium Europe

Code LEI : 9695009K4I3UEE2MJU31

Rapport annuel

31 décembre 2024

Société de gestion : Mandarine Gestion
Siège social : 30, Avenue Kléber • 75016 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

I. Rapport de gestion	3
1. Orientation des placements	3
2. Politique d'investissement	10
3. Déontologie	13
II. Comptes annuels	17

Bilan Actif
Bilan Passif
Compte de résultat

III. Comptes annuels - Annexes.....

- A. Informations générales
- B. Évolution des capitaux propres et passifs de financement
- C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés
- D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat
- E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

I. Rapport de gestion

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne

OPC d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis- code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR. Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indicateur EURO STOXX Small Net Return Index, dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : SCXT).

L'indicateur de référence est composé d'un nombre variable de valeurs des pays de la Zone Euro (environ 100 valeurs), qui figurent dans la composition de l'indicateur Stoxx Europe 600 (SXXP) lui-même composé de 600 valeurs sélectionnées au sein des pays de la zone euro, la Suisse et la Norvège, l'indicateur EuroStoxx Small étant composé des valeurs qui ne figurent pas dans les indicateurs Large et Mid Caps.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indicateur.

À la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indicateur de référence nommé ci- dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Mandarine Gestion dispose d'une procédure de suivi des indicateurs de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indicateur ou de cessation de fourniture de cet indicateur.

L'indicateur n'est pas désigné comme un indicateur de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indicateur de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indicateur et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

1) Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement d'MAM Premium Europe repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra - financiers décrits ci-dessous seront éligibles.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- ☑ Les politiques sociales,
- ☑ La qualité de la présence dans les pays en développement
- ☑ Les politiques environnementales
- ☑ La gouvernance
- ☑ Le respect des droits de l'Homme
- ☑ Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

À titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus de sélection ESG

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).
- 3/ Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est classé dans les deux derniers déciles.

L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement.

b) Taux de Sélectivité

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Objectifs de durabilité :

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses significatives et graves.
- Sont considérées comme controverses significatives celles qui sont évaluées en niveau 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.
- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO₂eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

e) Alignement avec la Taxonomie :

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Éligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, le Fonds est majoritairement investi dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement). Le Fonds pourra également sélectionner des grandes capitalisations et ce, jusqu'à 50% de l'actif net. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques ou secteurs d'activités ou type de valeurs. L'exposition aux marchés des actions, hors Union Européenne, reste accessoire (pays émergents y compris).

Le processus de gestion repose sur une gestion active basée sur le stock picking, lequel se base sur la sélection de sociétés présentant des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne des comparables et dont le potentiel n'a pas encore été anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

La sélection des entreprises se base sur une étude de leurs fondamentaux en analysant :

- Les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- Les perspectives futures de croissance envisagée et la qualité de la structure financière,
- Les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).

Les décisions d'investissement sont également prises en fonction :

- De l'analyse qualitative de l'environnement économique,
- Du niveau de risque de l'investissement,
- De l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements.

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, d'EMTN, des ETN, des titres négociables à moyen terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), des ECP des pays de l'Union Européenne.

Le Fonds peut être exposé, à hauteur de 100% au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans des devises des pays de l'Union Européenne et à hauteur de 10% pour les devises des pays hors Union Européenne. Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans le but de réaliser l'objectif de gestion et intervenir sur les risques de taux et actions, le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices.

Il résulte de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions et autres titres éligibles au PEA	75%	100%
Dont Small & Mid Caps	50%	100%
Dont Large Caps	0%	50%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
EXPOSITIONS		
Marchés des actions des pays de l'UE	60%	110%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
Risque de change hors devises de l'UE	0%	10%
Risque de change devises de l'UE	0%	100%

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

Le Fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement) des pays de l'Union Européenne mais peut également sélectionner des actions de grandes capitalisations. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités ou de type de valeurs. Éligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de titres négociables à court terme (anciennement appelés « certificats de dépôt » et « billets de trésorerie ») et à moyen terme (anciennement appelés « BMTN »), d'instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, des ETN, des ECP des pays de l'Union Européenne. Les titres de taux sont émis par le secteur public ou privé selon les opportunités de marchés, de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'UE de type fonds d'investissement à vocation générale ou fonds ouverts à des investisseurs professionnels ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214- 13 du Code Monétaire et Financier. Le Fonds peut investir dans des OPC gérés par Mandarine Gestion. Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds ou en complément des investissements directs en actions.

Instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de gérer les risques liés aux actions, aux taux et au change. Le gérant peut intervenir à titre d'exposition et/ou de couverture et uniquement à titre de couverture pour le change. Il peut intervenir sur des contrats futures et/ou options sur actions, sur taux ou sur indices (actions, taux et/ou change) ainsi que des contrats de change à terme. L'utilisation de produits dérivés n'a pas pour objectif de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

• Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ Gré à gré

• **Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :**

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

• **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- ☒ Actions
- ☒ Taux
- ☒ Change

• **Nature des interventions :**

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☒ Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

• **Nature des instruments utilisés :**

- ☒ Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
- ☒ Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
- ☒ Contrats de change à terme

• **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- ☒ pour diminuer le risque du portefeuille par des stratégies de couverture,
- ☒ pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
- ☒ afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés

• **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- ☒ Actions
- ☒ Taux

• **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

• **Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

• **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

À aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 100 % maximum de l'actif net du Fonds et le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des actions sélectionnées par la société de gestion. Ces titres connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le Fonds peut être exposé aux risques suivants :

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs

Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés, et la performance du Fonds dépend de la capacité du gérant à sélectionner un titre et à anticiper des mouvements sur celui-ci. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque lié aux marchés actions

Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive.

Risque de liquidité lié à la détention de moyennes et petites valeurs

Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

Risque lié aux marchés émergents

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents, sur lesquels l'OPCVM peut être exposé de manière accessoire, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra

baisser de manière sensible.

Risque de change

Le risque de change lié à des devises hors Union Européenne est accessoire (10% max). La fluctuation des devises par rapport à l'euro ou aux devises de l'Union Européenne peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie

Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

5 ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit (PwC Audit), Représenté par Monsieur Arnaud Percheron - 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont progressé de +8.79% en 2024 (pour le Stoxx 600 NR) dans un contexte volatile. En effet, l'année a débuté sur une note prudente, la forte hausse des prix du fret, provoquée par les attaques des rebelles Houthis en mer rouge, ayant ravivé les craintes inflationnistes. De plus, les responsables de la Réserve fédérale ont affirmé leur volonté de maintenir les taux d'intérêts à un niveau élevé « pendant un certain temps » pénalisant les actifs à duration longue.

Les marchés ont ensuite pris le chemin de la hausse dès le mois de février, soutenus par des publications de résultats annuels, globalement rassurantes, notamment dans les secteurs de la technologie, du luxe et de l'automobile et grâce à des données économiques encourageantes aux Etats-Unis. Au printemps, les marchés ont poursuivi leur hausse, les propos de la Fed en faveur d'une première baisse de taux au cours du printemps ayant été bien accueillis, tout comme certains indicateurs économiques avancés faisant état d'une amélioration de la conjoncture en Europe.

En juin, le mouvement de hausse des marchés s'est brutalement arrêté avec le retour du risque politique en France à la suite de l'annonce inattendue d'élections législatives anticipées par le Président Macron. Sur le front économique, la BCE a, comme attendu, amorcé son cycle de baisse des taux dans un contexte de tassement de la dynamique de surprises économiques, comme illustré par le PMI composite de la zone euro qui s'est établi à 50,9 en juin, mettant fin à plusieurs mois de hausse. Au tout début du mois d'août les marchés ont brutalement chuté, la décélération non anticipée des chiffres américains de l'emploi ayant fait craindre un fort ralentissement de l'économie non anticipé par la Fed et après que la Banque centrale du Japon a augmenté de façon inattendue ses taux directeurs, provoquant un débouclage dans de faibles volumes de positions de « carry trade ». Les indices ont ensuite rebondi, soutenus par des données macroéconomiques rassurantes, notamment les ventes au détail aux Etats-Unis et l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique.

En septembre, les marchés actions européens ont légèrement baissé, les indicateurs avancés décevants en zone Euro et l'atonie de la demande privée en Chine ayant fait craindre une contraction non anticipée de l'économie. L'action coordonnée des banques centrales, avec notamment la baisse de -50 points des taux directeurs par la Réserve Fédérale américaine, a, par la suite, rassuré les investisseurs. En fin de mois, l'annonce de mesures ciblées par la Chine, visant à stabiliser les marchés actions et de l'immobilier ainsi qu'à soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes, a été particulièrement bien accueillie.

Dès le mois d'Octobre, la montée dans les sondages de Donald Trump a provoqué une défiance vis-à-vis des actions européennes notamment envers les secteurs qui risqueraient d'être impactés par l'établissement de droits de douane (l'acier, l'automobile notamment). De même, l'impact inflationniste du programme du candidat républicain a provoqué une hausse des taux longs et une nouvelle défiance vis-à-vis des actifs à duration longue. Les marchés actions européens ont ainsi terminé l'année par une performance contrastée en décembre, d'autant plus que la BCE et la Fed se sont montrées moins accommodantes qu'anticipé.

La hausse des marchés en 2024 a été tirée par les secteurs bancaires et de l'assurance qui ont bénéficié du maintien des taux longs à un niveau élevé, puis des secteurs des télécoms et des médias. A l'opposé, les secteurs cycliques de l'automobile, des matières premières et de la chimie ont terminé l'année en baisse dans un contexte de faiblesse de la croissance économique et alors que l'éventuelle mise en place de droits de douanes risquerait de les pénaliser en 2025.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

En début d'année, nous avons initié une ligne dans la société suédoise Munters qui est spécialisée dans les systèmes de ventilation et de refroidissement, notamment des datacenters, et qui a bénéficié d'un afflux de commandes avec le déploiement des serveurs d'intelligence artificielle. A l'opposé, nous avons vendu GN Store Nord et Soitec en amont de publications à risque. Nous avons également soldé notre position en Grifols à la suite d'une controverse quant aux méthodes comptables employées par la société. En mars, nous avons participé à l'introduction en bourse réussie de la société suisse Galderma (le titre a progressé de + 57.25% en 2024), société qui devrait continuer de bénéficier de la demande croissante en matière de dermatologie médicale et esthétique et dont la marge devrait fortement progresser grâce à la normalisation des dépenses de recherche et développement. Nous avons également renforcé certaines sociétés cycliques dans les secteurs de la construction (Wienerberger) et des biens d'équipements (Gränges) dans un contexte d'amélioration progressive des indicateurs économiques avancés. Au début du printemps, nous avons participé aux introductions en bourse de la société de logiciels française Planisware (+71.97% en 2024) et de la société d'investissement spécialisée dans le non-côté CVC (+47.36% en 2024). Ces sociétés sont leaders sur leurs marchés et disposent d'un fort potentiel de croissance. Nous avons également initié une ligne dans la société suédoise leader des roulements à billes SKF. A l'opposé, nous avons soldé nos

positions en Alten et Konecranes en amont de leurs publications, et pris nos profits sur une partie de notre position en Munters après une forte hausse du titre à la suite de sa publication trimestrielle. En mai, nous avons initié plusieurs nouvelles lignes, notamment dans le constructeur hollandais résidentiel Heijmans. Nous avons également renforcé le secteur immobilier au travers de Merlin Properties. En juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'assemblée générale par le Président Macron, nous avons soldé certaines valeurs françaises (Verallia, Elis et Sopra Steria). A l'opposé, nous avons initié une ligne dans le leader allemand des logiciels d'architecture Nemetschek. En juillet, nous avons soldé nos positions dans la valeur industrielle Interpump. A la rentrée, nous avons poursuivi le renforcement de nos positions dans le secteur de la construction, dont le point bas en termes d'activité devrait être atteint cette année et qui devrait bénéficier de baisses de taux en cours. Ainsi, nous avons initié une ligne dans la société autrichienne de matériaux de construction Wienerberger et renforcé Inwido, leader suédois de la fourniture de fenêtres. Nous avons également renforcé les sociétés allemandes d'ingénierie Hochtief et Bilfinger. A l'opposé, nous avons pris nos profits sur notre position en ALK Abello. En octobre, nous avons initié une position tactique dans le spécialiste de la livraison de plat à domicile Delivery Hero, en amont de la cotation de sa filiale Talabat, la plus profitable. Nous avons également renforcé certaines valeurs qui devraient bénéficier des mesures de soutien à consommation en Chine à l'image de SEB et de l'équipementier automobile OPmobility. A l'opposé, nous avons soldé notre position en Bilfinger à la suite d'une controverse consécutive à un accident mortel sur une infrastructure dont l'ingénierie lui avait été confiée. Nous avons également pris nos profits certaines foncières ayant fortement progressé (Merlin Properties et TAG Immobilien) dans un contexte de rebond des taux longs consécutive à la victoire aux élections présidentielles américaines de Donald Trump dont le programme pourrait provoquer un rebond de l'inflation.

En fin d'année, nous avons initié une position dans Louis Hachette Group à la suite de sa scission du groupe Vivendi ainsi que dans la société suédoise d'ingrédients AAK. A l'opposé, nous avons pris nos profits sur l'ensemble de notre position en Galderma et sur une partie de nos positions en FincoBank et Renault.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

En 2025, les marchés actions européens devraient continuer d'être impactés par des enjeux politiques et économiques majeurs, parmi lesquels : l'évolution des relations commerciales entre l'Union Européenne et les Etats-Unis alors que Donald Trump menace de mettre en œuvre des droits de douane, les élections législatives allemandes qui pourraient conduire à la mise en place d'un plan de relance mettant fin à des décennies d'orthodoxie budgétaire, le vote d'un budget en France où la maîtrise du déficit public est nécessaire, la conclusion éventuelle d'un accord de paix entre la Russie et l'Ukraine, la mise en œuvre par la Chine d'un plan de relance plus agressif afin de relancer une demande privée en Chine.

Les taux directeurs devraient poursuivre leur décrue, notamment en Europe où l'activité économique demeure déprimée, et soutenir les actifs à durée longue. Aux Etats-Unis, l'ampleur des baisses de taux dépendra de l'évolution de l'inflation et de la réussite du programme économique républicain qui entend compenser l'impact inflationniste des droits de douane par la baisse de prix de l'énergie.

Ainsi, le comblement d'une partie de la décote des actions européennes face aux actions américaines, décote qui a atteint un record fin 2024, devrait dépendre de l'évolution de ces incertitudes politiques et monétaires et de la capacité des pays européens, notamment de l'Allemagne et de la France, à relancer leurs économies.

Dans ce contexte, nous continuerons en 2025 de mener une gestion agile en pilotant le positionnement sectoriel et géographique du portefeuille afin de nous adapter à un contexte économique et politique mouvant. Ainsi, nous débutons l'année avec un portefeuille bâti autour de trois thématiques structurelles (la digitalisation, les économies d'énergie et le *pricing power*) et de trois thématiques conjoncturelles susceptibles d'évoluer au cours de l'exercice (l'accélération de la croissance économique aux Etats-Unis, la poursuite des opérations de fusions & acquisitions et la résistance de la consommation).

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MANDARINE PREMIUM EUROPE	R cap	0,60%
MANDARINE PREMIUM EUROPE	I cap	1,34%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -3,45% sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
LEG IMMOBILIEN SE	DE000LEG1110	6 985 287,33	-7 539 333,42
SEB SA	FR0000121709	6 684 884,86	-7 326 813,55
RENAULT SA	FR0000131906	7 195 608,88	-7 981 485,71
AXA PEA REGULARITE-C	FR0000447039	7 068 644,40	-7 093 908,00
LBPAM 3 MOIS-I	FR0011176809	8 519 533,69	-8 528 020,42
VERALLIA	FR0013447729	6 285 582,77	-6 120 733,04
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	NL0012866412	11 595 352,19	-10 355 009,26
EURO FX/BP FUTURE		6 282 136,97	0,00
EURO FX/BP FUTURE 2024-09		6 270 825,20	0,00
EURO FX/BP FUTURE		6 270 356,74	-6 253 537,32

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
-----------------	-----------	----------------	-------------------------

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 83,45 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice

01/01/2024 : Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.
La nouvelle société de Gestion est Mandarine Gestion

02/04/2024 : Changement de nom MAM PREMIUM EUROPE devient MANDARINE PREMIUM EUROPE

Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site www.mandarine-gestion.com. Mandarine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 48,9 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs

qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing,

Commercial/Développement et Middle Office ;

- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :

- Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;

- Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

- Montant total brut	:	8 019 145 €
- Nombre de bénéficiaires	:	79

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut :	:	2 470 000€
- Nombre de bénéficiaires :	:	70

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2024, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	5 292 293 €
- Nombre de bénéficiaires	:	41

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	2 338 553
- Nombre de bénéficiaires	:	41

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2024.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM PREMIUM EUROPE
Identifiant d'entité juridique : 9695009K4I3UEE2MJU31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 37.1% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par la SICAV sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans la SICAV au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance agrégable au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille:

Intensité carbone à fin 2024 : 66.40 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2024 : 0,76 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Intensité carbone à fin 2023 : 105.70 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 1.20 accident par 200 000h travaillées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La SICAV promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) avec pour objectif une proportion minimale de 25% d'investissement durable. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Mandarinne Gestion dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Mandarine Gestion grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Mandarine Gestion a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin de renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

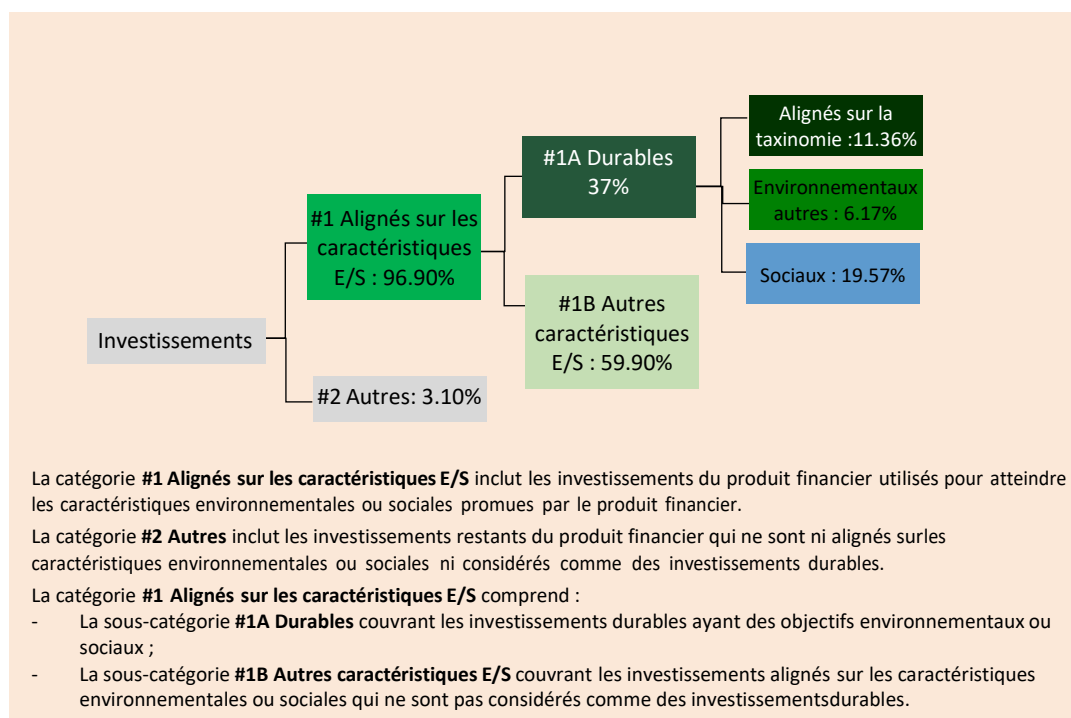
Value	Expo	Country	Sector
KARNOV GROUP AB	2,38%	Sweden	Consumer Products & Services
EURONEXT NV	2,34%	Netherlands	Financial Services
A2A S.P.A.	2,29%	Italy	Utilities
PANDORA A/S	2,09%	Denmark	Consumer Products & Services
HEIJMANS	2,00%	Netherlands	Construction & Materials
GETLINK	1,91%	France	Industrial Goods & Services
FLUIDRA SA	1,85%	Spain	Construction & Materials
SOITEC	1,83%	France	Technology
BANCO COMERCIAL PORTUGUES-R	1,75%	Portugal	Banks
CHRISTIAN DIOR SE	1,75%	France	Consumer Products & Services



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés

by sector	funds
Consumer Products & Services	14%
(vide)	12%
Construction & Materials	8%
Financial Services	7%
Technology	6%
Real Estate	6%
Banks	5%
Insurance	5%
Food, Beverage & Tobacco	4%
Chemicals	4%
Media	3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

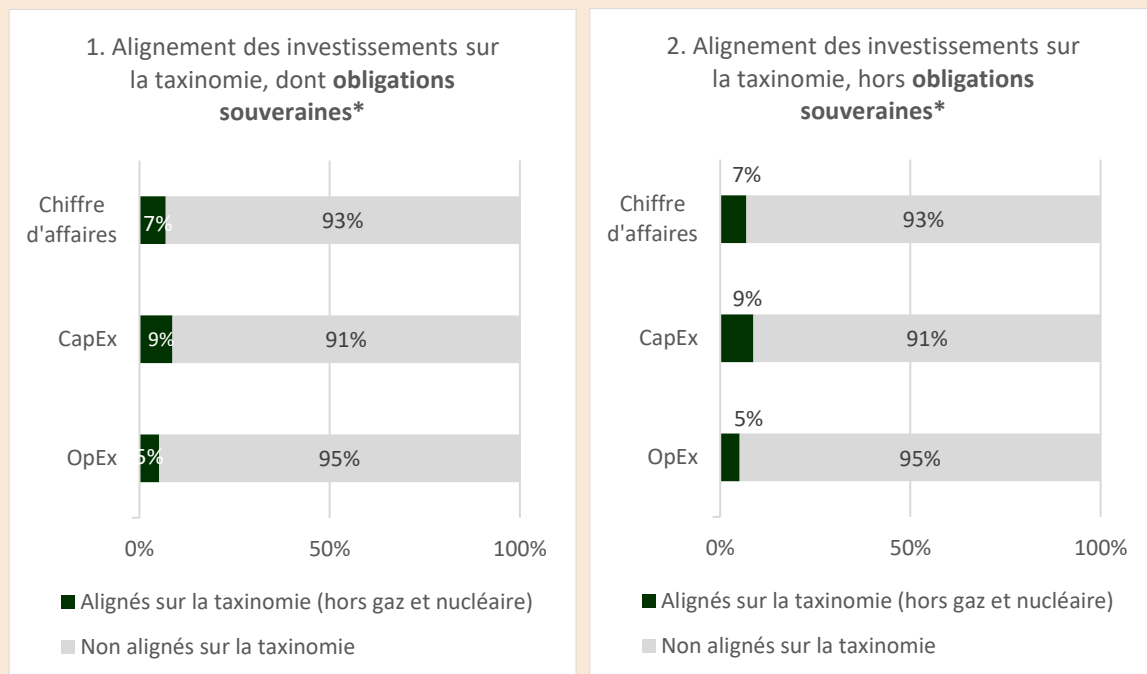
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Intégrant les souverains:

Revenus : habilitantes 1.8%;transitoires 0,2%

Capex : habilitantes 2.7%; transitoires 0,3%

Opex : habilitantes 2.9%; transitoires 0,2%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 1.8%;transitoires 0,2%

Capex : habilitantes 2.7%; transitoires 0,3%

Opex : habilitantes 2.9%; transitoires 0,2%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage est calculé grâce aux données de Sustainalytics, il a évolué à la hausse passant de 20.3% à 11.36%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

6.57% des actifs de la SICAV (hors liquidités) étaient des investissements durables avec un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE, soit 16% du total des investissements durables avec un objectif



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

19.57% des actifs de la SICAV (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 37% du total des investissements durables de la SICAV.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3.1% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre du processus ESG du fonds car hors univers et cash.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Mandarin Gestion, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

II. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS FA.



MANDARINE PREMIUM EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

MANDARINE PREMIUM EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANDARINE PREMIUM EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MANDARINE PREMIUM EUROPE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	92 041 799,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 041 799,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	28 642,84
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	92 070 441,84
Créances et comptes d'ajustement actifs	778 502,12
Comptes financiers	6 082 665,11
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	6 861 167,23
Total de l'actif I+II	98 931 609,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	96 801 260,30
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	822 917,65
Capitaux propres I	97 624 177,95
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	97 624 177,95
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	28 642,76
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	28 642,76
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 275 674,27
Concours bancaires	3 114,09
Sous-total autres passifs IV	1 278 788,36
Total Passifs : I+II+III+IV	98 931 609,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 892 905,31
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	137 935,78
Sous-total produits sur opérations financières	3 030 841,09
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-19 679,09
Sous-total charges sur opérations financières	-19 679,09
Total revenus financiers nets (A)	3 011 162,00
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 211 520,69
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 211 520,69
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	799 641,31
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-98 341,62
Sous-total revenus nets I = (C+D)	701 299,69
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	9 367 233,39
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 648 297,51
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 718 935,88
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-880 773,62
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 838 162,26

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-6 451 752,25
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	344,49
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-6 451 407,76
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	734 863,46
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-5 716 544,30
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	822 917,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indice de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis- code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	98 437 966,55	144 220 897,69	136 632 815,27	120 155 755,74	97 624 177,95
Part MADARINE PREMIUM EUROPE I en EUR					
Actif net	53 862 430,90	73 586 999,71	71 312 948,12	50 863 778,67	33 522 208,03
Nombre de titres	2 704,0611	3 082,5566	3 487,3648	2 268,5795	1 475,3558
Valeur liquidative unitaire	19 919,08	23 872,06	20 448,94	22 420,98	22 721,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 134,54	3 640,29	-2 434,25	194,68	1 354,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-304,02	59,83	37,94	220,15	271,57
Part MADARINE PREMIUM EUROPE R en EUR					
Actif net	44 575 535,65	70 633 897,98	65 319 867,15	69 291 977,07	64 101 969,92
Nombre de titres	179 990,6080	240 693,1894	262 354,0912	256 679,6919	236 047,6008
Valeur liquidative unitaire	247,65	293,46	248,97	269,95	271,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	26,54	45,13	-29,78	2,40	16,26
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,79	-2,44	-2,03	-0,22	1,27

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012830933 - Part MADARINE PREMIUM EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

FR0010687749 - Part MADARINE PREMIUM EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,25% TTC

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indice de référence (EUROSTOXX SMALL NET RETURN), dividendes nets réinvestis.

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 31 janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé,

une provision de 18% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1^{er} février au dernier jour de bourse du mois de janvier de l'année suivante.

L'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MADARINE PREMIUM EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Part MADARINE PREMIUM EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	120 155 755,74
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 236 758,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-42 835 505,75
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	799 641,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 718 935,88
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-6 451 407,76
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	97 624 177,95

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MADARINE PREMIUM EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	189,9289	4 252 040,01
Parts rachetées durant l'exercice	-983,1526	-22 400 153,08
Solde net des souscriptions/rachats	-793,2237	-18 148 113,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 475,3558	
Part MADARINE PREMIUM EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	55 024,3296	14 984 718,52
Parts rachetées durant l'exercice	-75 656,4207	-20 435 352,67
Solde net des souscriptions/rachats	-20 632,0911	-5 450 634,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	236 047,6008	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MADARINE PREMIUM EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MADARINE PREMIUM EUROPE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MADARINE PREMIUM EUROPE I FR0012830933	Capitalisation	Capitalisation	EUR	33 522 208,03	1 475,3558	22 721,43
MADARINE PREMIUM EUROPE R FR0010687749	Capitalisation	Capitalisation	EUR	64 101 969,92	236 047,6008	271,56

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 ITALIE	Pays 3 ALLEMAGNE	Pays 4 PAYS-BAS	Pays 5 SUEDE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	92 041,80	22 751,58	14 017,11	13 546,18	10 226,89	6 920,78
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	92 041,80					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 082,67	0,00	0,00	0,00	6 082,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,11	0,00	0,00	0,00	-3,11
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	6 079,56

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 082,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 079,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 590,69	6 920,78	5 198,47	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	166,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 223,90	0,69	0,00	80,45	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-3,11
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	6 262,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	13 243,57	6 921,47	5 198,47	80,45	-3,11

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	560 649,19
	Souscriptions à recevoir	51 749,02
	Rétrocession de frais de gestion	87,01
	Dépôts de garantie en espèces	146 590,61
	Coupons et dividendes en espèces	19 426,29
Total des créances		778 502,12
Dettes		
	Achats à règlement différé	718 343,11
	Rachats à payer	84 195,17
	Frais de gestion fixe	154 742,74
	Frais de gestion variable	318 393,25
Total des dettes		1 275 674,27
Total des créances et des dettes		-497 172,15

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part MADARINE PREMIUM EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	445 990,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	200 812,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,50
Frais de gestion variables acquis	23 348,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MADARINE PREMIUM EUROPE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 431 228,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	106 270,12
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	3 870,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	701 299,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	701 299,69
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	701 299,69

Part MADARINE PREMIUM EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	400 668,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	400 668,81
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	400 668,81
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	400 668,81
Total	400 668,81
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part MADARINE PREMIUM EUROPE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	300 630,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	300 630,88
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	300 630,88
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	300 630,88
Total	300 630,88
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 838 162,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 838 162,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 838 162,26

Part MADARINE PREMIUM EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 998 372,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 998 372,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 998 372,58
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 998 372,58
Total	1 998 372,58
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MADARINE PREMIUM EUROPE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 839 789,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 839 789,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 839 789,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 839 789,68
Total	3 839 789,68
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			92 041 799,00	94,28
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			92 041 799,00	94,28
Assurance			2 859 197,85	2,93
BEAZLEY PLC	GBP	53 867	530 432,55	0,54
SCOR SE	EUR	34 395	813 097,80	0,83
TALANX AG	EUR	18 450	1 515 667,50	1,56
Automobiles			326 621,10	0,33
RENAULT SA	EUR	6 942	326 621,10	0,33
Banques commerciales			4 328 337,19	4,43
ALPHA SERVICES AND HOLDINGS	EUR	600 000	970 200,00	0,99
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	170 000	1 157 020,00	1,19
BCP BCO	EUR	3 670 999	1 705 913,24	1,74
BPER BANCA SPA	EUR	80 731	495 203,95	0,51
Boissons			633 281,46	0,65
ROYAL UNIBREW	DKK	9 343	633 281,46	0,65
Composants automobiles			1 140 641,69	1,17
OPMOBILITY	EUR	113 723	1 140 641,69	1,17
Construction et ingénierie			2 702 649,40	2,77
HOCHTIEF AG	EUR	5 809	753 427,30	0,77
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	61 782	1 949 222,10	2,00
Courrier, fret aérien et logistique			1 264 000,00	1,29
COMPAGNIE DE L'ODET SA	EUR	800	1 264 000,00	1,29
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 216 468,62	1,25
BANCA GENERALI SPA	EUR	27 117	1 216 468,62	1,25
Distribution spécialisée			775 977,47	0,79
WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	115 000	775 977,47	0,79
Emballage et conditionnement			1 199 710,60	1,23
VIDRALA SA	EUR	12 914	1 199 710,60	1,23
Equipements électriques			966 246,60	0,99
NEXANS SA	EUR	9 273	966 246,60	0,99
Equipements et fournitures médicaux			1 605 604,12	1,64
DIASORIN SPA	EUR	16 127	1 605 604,12	1,64
Equipements et instruments électroniques			172 804,34	0,18
ESPRINET SPA	EUR	39 964	172 804,34	0,18
Equipements et produits de loisirs			678 727,50	0,70
TECHNOGYM SPA	EUR	64 950	678 727,50	0,70
FPI de détail			1 127 160,00	1,15
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	15 500	1 127 160,00	1,15
Gestion immobilière et développement			2 206 731,42	2,26
INSTONE REAL ESTATE GROUP SE	EUR	150 587	1 273 966,02	1,30
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	11 403	932 765,40	0,96

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			1 496 285,40	1,53
DO & CO AG	EUR	4 711	847 980,00	0,87
PIERRE & VACANCES	EUR	428 207	648 305,40	0,66
Infrastructure de transports			747 981,00	0,77
FRAPORT AG	EUR	12 786	747 981,00	0,77
Logiciels			9 842 315,07	10,08
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	14 663	1 545 480,20	1,58
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	6 043	777 129,80	0,80
GETLINK SE	EUR	120 914	1 862 680,17	1,91
METSO CORP	EUR	140 500	1 261 690,00	1,29
NEMETSCHEK SE	EUR	14 486	1 355 889,60	1,39
PANDORA A/S	DKK	11 577	2 044 424,50	2,09
ZALANDO SE	EUR	30 720	995 020,80	1,02
Machines			9 816 840,57	10,06
AALBERTS NV	EUR	42 844	1 471 262,96	1,51
ALIMAK GROUP AB	SEK	110 195	1 128 972,25	1,16
DUERR AG	EUR	55 000	1 179 200,00	1,21
FLUIDRA SA	EUR	76 741	1 804 948,32	1,84
IMI PLC	GBP	36 400	799 396,99	0,82
INTERPUMP GROUP SPA	EUR	19 579	835 240,14	0,86
NORMA GROUP SE	EUR	29 546	441 417,24	0,45
SKF AB-B SHARES	SEK	41 920	759 454,75	0,78
VALLOUREC SA	EUR	85 076	1 396 947,92	1,43
Marchés de capitaux			2 799 693,47	2,87
AZIMUT HOLDING	EUR	39 567	949 212,33	0,97
FINECOBANK SPA	EUR	20 470	343 691,30	0,35
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP	GBP	40 000	996 647,29	1,03
MOONPIG GROUP PLC	GBP	200 000	510 142,55	0,52
Matériaux de construction			955 424,56	0,98
INWIDO AB	SEK	59 020	955 424,56	0,98
Media			2 619 991,42	2,68
LAGARDERE SA	EUR	45 518	924 015,40	0,95
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	490 702	740 960,02	0,76
PUBLICIS GROUPE	EUR	9 272	955 016,00	0,97
Médias			735 203,28	0,75
ARNOLDO MONDADORI EDITORE	EUR	346 794	735 203,28	0,75
Produits alimentaires			4 395 280,07	4,50
AAK AB	SEK	50 000	1 377 083,52	1,41
CRANSWICK PLC	GBP	12 000	704 069,08	0,72
FILA SPA	EUR	73 105	758 829,90	0,78
KERRY GROUP PLC-A	EUR	13 074	1 219 150,50	1,25
TATE & LYLE PLC	GBP	42 914	336 147,07	0,34
Produits chimiques			4 907 468,06	5,03
AKZO NOBEL	EUR	15 888	920 868,48	0,94
ARKEMA	EUR	17 358	1 276 680,90	1,31
FUCHS PETROLUB SE-PREF	EUR	31 015	1 292 084,90	1,32

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SP GROUP A/S	DKK	21 684	894 074,66	0,92
WACKER CHEMIE AG	EUR	7 478	523 759,12	0,54
Produits de soins personnels			957 372,00	0,98
INTERPARFUMS SA	EUR	23 465	957 372,00	0,98
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 142 327,68	1,17
WIENERBERGER AG	EUR	42 656	1 142 327,68	1,17
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 913 932,90	4,01
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 560	871 728,00	0,89
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	9 500	1 256 850,00	1,29
S.O.I.T.E.C.	EUR	20 486	1 785 354,90	1,83
Services aux collectivités			2 240 102,87	2,29
A2A SPA	EUR	1 044 337	2 240 102,87	2,29
Services aux entreprises			3 164 146,26	3,24
CEWE COLOR HOLDING	EUR	9 000	930 600,00	0,94
ELIOR GROUP	EUR	286 499	806 781,18	0,83
FERRETTI SPA	EUR	300 000	844 500,00	0,87
MEDINCELL SA	EUR	35 034	582 265,08	0,60
Services clientèle divers			1 076 006,35	1,10
HARVIA OYJ	EUR	25 111	1 076 006,35	1,10
Services de télécommunication diversifiés			439 021,24	0,45
TELECOM ITALIA SPA	EUR	1 780 297	439 021,24	0,45
Services de télécommunication mobile			922 176,90	0,94
FREENET NOM.	EUR	33 485	922 176,90	0,94
Services financiers diversifiés			12 219 775,03	12,54
ACKERMANS & VAN HAAREN	EUR	3 871	737 425,50	0,76
ALM. BRAND A/S	DKK	864 682	1 626 684,61	1,67
COATS GROUP PLC	GBP	823 809	937 885,26	0,96
CTP NV	EUR	99 175	1 475 724,00	1,51
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	EUR	30 698	652 639,48	0,67
EURONEXT NV	EUR	21 064	2 281 231,20	2,34
FLATEXDEGIRO AG	EUR	46 174	682 220,85	0,70
KARNOV GROUP AB	SEK	324 006	2 327 052,43	2,39
WENDEL	EUR	16 126	1 498 911,70	1,54
Services liés aux technologies de l'information			547 200,00	0,56
SOPRA STERIA GROUP	EUR	3 200	547 200,00	0,56
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 172 108,40	1,20
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	115 365	1 172 108,40	1,20
Soins et autres services médicaux			372 794,61	0,38
VIMIAN GROUP AB	SEK	107 333	372 794,61	0,38
Textiles, habillement et produits de luxe			1 710 940,00	1,75
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	2 828	1 710 940,00	1,75
Transport routier et ferroviaire			643 252,50	0,66
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 695	643 252,50	0,66

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Total			92 041 799,00	94,28

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
RP EURGBP 0325	50	0,00	-28 642,76	6 262 964,62
Sous-total 1.		0,00	-28 642,76	6 262 964,62
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-28 642,76	6 262 964,62

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	92 041 799,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-28 642,76
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 889 810,07
Autres passifs (-)	-1 278 788,36
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	97 624 177,95

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MADARINE PREMIUM EUROPE I	EUR	1 475,3558	22 721,43
Part MADARINE PREMIUM EUROPE R	EUR	236 047,6008	271,56

MAM PREMIUM EUROPE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	115 351 948,52	126 012 695,56
Actions et valeurs assimilées	115 313 113,01	121 598 956,37
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115 313 113,01	121 598 956,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	4 301 484,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	4 301 484,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 835,51	112 255,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 835,51	112 255,19
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 900 091,17	2 735 424,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 900 091,17	2 735 424,68
COMPTES FINANCIERS	1 490 048,81	10 636 460,94
Liquidités	1 490 048,81	10 636 460,94
TOTAL DE L'ACTIF	120 742 088,50	139 384 581,18

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	118 653 849,72	153 338 125,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 059 967,47	-16 303 436,24
Résultat de l'exercice (a,b)	441 938,55	-401 874,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	120 155 755,74	136 632 815,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	38 835,41	112 255,12
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 835,41	112 255,12
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 835,41	112 255,12
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	526 607,07	2 463 779,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	526 607,07	2 463 779,77
COMPTES FINANCIERS	20 890,28	175 731,02
Concours bancaires courants	20 890,28	175 731,02
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	120 742 088,50	139 384 581,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RP EURGBP 0324	4 997 123,30	0,00
RP EURGBP 0323	0,00	3 762 768,76
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	149 090,82	19 303,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 562 076,02	2 596 825,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 711 166,84	2 616 129,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 932,80	62 363,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 932,80	62 363,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 705 234,04	2 553 766,15
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 006 728,62	2 943 720,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	698 505,42	-389 954,59
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-256 566,87	-11 919,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	441 938,55	-401 874,48

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012830933 - Part MAM PREMIUM EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

FR0010687749 - Part MAM PREMIUM EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,25% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indice de référence (EUROSTOXX SMALL NET RETURN), dividendes nets réinvestis .

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 31 janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé,

une provision de 18% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1^{er} février au dernier jour de bourse du mois de janvier de l'année suivante.

L'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (crystallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PREMIUM EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	136 632 815,27	144 220 897,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	40 197 050,34	45 155 096,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-66 468 237,31	-29 614 420,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 674 484,79	25 895 129,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 052 895,54	-38 353 669,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	85 171,38	517 646,38
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132 050,99	-309 352,02
Frais de transactions	-3 132 963,09	-3 079 225,43
Différences de change	-72 019,57	-981 913,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 799 314,72	-6 653 671,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 067 227,69	2 267 912,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 267 912,97	-8 921 584,50
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-73 419,68	226 252,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	38 835,51	112 255,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-112 255,19	113 997,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	698 505,42	-389 954,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	120 155 755,74	136 632 815,27

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	4 997 123,30	4,16
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 997 123,30	4,16
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 048,81	1,24
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 890,28	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 490 048,81	1,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	20 890,28	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 605 525,81	4,67	2 160 186,41	1,80	2 177 000,25	1,81	1 718 358,53	1,43
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	130 456,02	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	700,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 523,84	0,07
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	19 470,91	0,02	0,00	0,00	1 419,37	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	4 997 123,30	4,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	3 288 993,98
	Souscriptions à recevoir	480 554,16
	Rétrocession de frais de gestion	87,01
	Dépôts de garantie en espèces	118 474,20
	Coupons et dividendes en espèces	11 981,82
TOTAL DES CRÉANCES		3 900 091,17
DETTES		
	Achats à règlement différé	351 673,88
	Rachats à payer	10 799,63
	Frais de gestion fixe	162 707,65
	Frais de gestion variable	1 425,91
TOTAL DES DETTES		526 607,07
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		3 373 484,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM PREMIUM EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 089,7202	23 786 393,54
Parts rachetées durant l'exercice	-2 308,5055	-48 940 627,09
Solde net des souscriptions/rachats	-1 218,7853	-25 154 233,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 268,5795	
Part MAM PREMIUM EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	62 495,4329	16 410 656,80
Parts rachetées durant l'exercice	-68 169,8322	-17 527 610,22
Solde net des souscriptions/rachats	-5 674,3993	-1 116 953,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	256 679,6919	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM PREMIUM EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PREMIUM EUROPE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	689 793,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	-121 627,30
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,19
Frais de gestion variables acquis	2 520,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	45,71
Parts MAM PREMIUM EUROPE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 568 510,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	-132 746,36
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,19
Frais de gestion variables acquis	364,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	41,30

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	441 938,55	-401 874,48
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	441 938,55	-401 874,48

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	499 437,24	132 321,87
Total	499 437,24	132 321,87

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-57 498,69	-534 196,35
Total	-57 498,69	-534 196,35

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 059 967,47	-16 303 436,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 059 967,47	-16 303 436,24

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	441 659,45	-8 489 143,31
Total	441 659,45	-8 489 143,31

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	618 308,02	-7 814 292,93
Total	618 308,02	-7 814 292,93

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	62 119 387,07	98 437 966,55	144 220 897,69	136 632 815,27	120 155 755,74
Parts MAM PREMIUM EUROPE I en EUR					
Actif net	32 760 528,04	53 862 430,90	73 586 999,71	71 312 948,12	50 863 778,67
Nombre de titres	1 937,3592	2 704,0611	3 082,5566	3 487,3648	2 268,5795
Valeur liquidative unitaire	16 909,88	19 919,08	23 872,06	20 448,94	22 420,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 831,24	2 134,54	3 640,29	-2 434,25	194,68
Capitalisation unitaire sur résultat	125,44	-304,02	59,83	37,94	220,15
Parts MAM PREMIUM EUROPE R en EUR					
Actif net	29 358 859,03	44 575 535,65	70 633 897,98	65 319 867,15	69 291 977,07
Nombre de titres	138 335,8959	179 990,6080	240 693,1894	262 354,0912	256 679,6919
Valeur liquidative unitaire	212,22	247,65	293,46	248,97	269,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	23,08	26,54	45,13	-29,78	2,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,54	-5,79	-2,44	-2,03	-0,22

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	65 000	2 512 900,00	2,09
COVESTRO AG	EUR	45 000	2 370 600,00	1,97
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	57 511	2 435 015,74	2,03
EVOTEC OAI AG	EUR	40 844	869 160,32	0,73
FLATEXDEGIRO AG	EUR	60 000	670 200,00	0,55
FUCHS PETROLUB SE	EUR	60 000	2 418 000,00	2,01
HUGO BOSS NOM.	EUR	35 000	2 361 100,00	1,96
IONOS SE	EUR	70 283	1 227 141,18	1,02
JENOPTIK AG	EUR	60 000	1 706 400,00	1,42
JUNGHEINRICH AG	EUR	31 000	1 029 820,00	0,86
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	12 115	960 961,80	0,80
STROEER SE	EUR	32 930	1 769 987,50	1,48
TOTAL ALLEMAGNE			20 331 286,54	16,92
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	30 219	1 704 351,60	1,42
WIENERBERGER AG	EUR	50 000	1 511 000,00	1,26
TOTAL AUTRICHE			3 215 351,60	2,68
BELGIQUE				
AZELIS GROUP NV	EUR	78 408	1 739 089,44	1,45
D'IETEREN GROUP	EUR	8 000	1 415 200,00	1,17
TOTAL BELGIQUE			3 154 289,44	2,62
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC	DKK	55 000	1 267 828,63	1,06
PANDORA A/S	DKK	7 261	909 171,62	0,75
TOTAL DANEMARK			2 177 000,25	1,81
ESPAGNE				
ACERINOX	EUR	91 000	969 605,00	0,81
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	137 500	2 125 062,50	1,77
INDRA SISTEMAS	EUR	65 120	911 680,00	0,75
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	280 542	2 822 252,52	2,35
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	62 785	1 168 428,85	0,98
TOTAL ESPAGNE			7 997 028,87	6,66
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	102 206	1 216 251,40	1,01
TOTAL FINLANDE			1 216 251,40	1,01
FRANCE				
AMUNDI	EUR	27 123	1 670 776,80	1,39
ARAMIS GROUP SAS	EUR	133 190	579 376,50	0,49
ARKEMA	EUR	10 000	1 030 000,00	0,85
BIOMERIEUX	EUR	9 793	985 175,80	0,82
ELIS	EUR	30 000	566 700,00	0,48
ELIS EX HOLDELIS RTS 16-06-23	EUR	110 000	0,00	0,00
EURAZEO	EUR	25 542	1 835 192,70	1,53
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	11 450	1 372 855,00	1,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GECINA NOMINATIVE	EUR	11 606	1 277 820,60	1,06
IPSOS	EUR	16 244	921 847,00	0,76
KLEPIERRE	EUR	85 000	2 097 800,00	1,75
PIERRE & VACANCES	EUR	979 838	1 520 708,58	1,26
RENAULT SA	EUR	30 000	1 107 150,00	0,92
SEB	EUR	8 159	921 967,00	0,77
SOCIETE BIC	EUR	29 932	1 881 226,20	1,57
SOITEC SA	EUR	8 937	1 446 006,60	1,20
SOPRA STERIA	EUR	3 283	649 377,40	0,54
SPIE SA	EUR	66 808	1 890 666,40	1,57
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	50 000	1 058 000,00	0,88
TRIGANO SA	EUR	8 000	1 186 400,00	0,99
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	10 000	669 200,00	0,56
VALLOUREC	EUR	109 000	1 528 725,00	1,27
VIRBAC SA	EUR	2 219	797 730,50	0,67
VIVENDI	EUR	212 369	2 054 882,44	1,71
WENDEL	EUR	24 000	1 935 600,00	1,61
TOTAL FRANCE			30 985 184,52	25,79
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	500	1 940,00	0,00
GRAFTON GROUP PLC	GBP	85 000	891 128,24	0,75
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	40 000	1 435 200,00	1,19
TOTAL IRLANDE			2 328 268,24	1,94
ITALIE				
A2A Az./ EX AEM	EUR	818 000	1 520 662,00	1,27
ACEA	EUR	5 379	74 391,57	0,06
BFF BANK SPA	EUR	103 328	1 066 344,96	0,89
DE LONGHI SPA	EUR	81 516	2 487 868,32	2,07
ERG SPA	EUR	50 000	1 443 000,00	1,20
EUROGROUP LAMINATIONS SPA	EUR	272 972	1 059 677,30	0,88
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	81 836	718 520,08	0,60
HERA SPA	EUR	499 751	1 485 259,97	1,24
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	140 000	1 603 000,00	1,33
INTERCOS SPA	EUR	100 000	1 430 000,00	1,19
NEXI SPA	EUR	192 879	1 428 461,87	1,19
PIAGGIO & C SPA	EUR	707 743	2 107 658,65	1,75
REPLY FRAZION	EUR	12 000	1 434 000,00	1,19
SAES GETTERS	EUR	54 642	1 860 560,10	1,55
SALCEF SPA	EUR	87 393	2 154 237,45	1,79
SESA	EUR	3 000	369 000,00	0,31
TECHNOGYM	EUR	98 713	894 833,35	0,74
TELECOM ITALIA	EUR	2 500 000	757 250,00	0,63
TINEXTA S.P.A.	EUR	42 991	871 857,48	0,73
TOTAL ITALIE			24 766 583,10	20,61
LUXEMBOURG				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	36 205	550 316,00	0,46
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	39 758	1 783 543,88	1,48
TOTAL LUXEMBOURG			2 333 859,88	1,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	13 000	634 920,00	0,53
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 000	939 900,00	0,78
ASR NEDERLAND NV	EUR	23 787	1 015 704,90	0,85
CTP NV W/I	EUR	100 000	1 528 000,00	1,27
EURONEXT NV - W/I	EUR	10 000	786 500,00	0,66
OCI NV REG	EUR	32 681	857 549,44	0,71
SIGNIFY NV	EUR	49 101	1 488 742,32	1,24
TOTAL PAYS-BAS			7 251 316,66	6,04
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	150 000	963 750,00	0,80
TAYLOR WIMPEY	GBP	750 000	1 269 058,17	1,06
TOTAL ROYAUME-UNI			2 232 808,17	1,86
SUEDE				
BOOZT AB	SEK	174 082	2 122 683,36	1,77
BRAVIDA HOLDING AB	SEK	174 454	1 274 287,73	1,06
DOMETIC GROUP AB	SEK	65 000	527 919,97	0,43
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	171 660	1 106 445,85	0,92
LINDAB INTERNATIONAL AB	SEK	32 000	574 188,90	0,48
TOTAL SUEDE			5 605 525,81	4,66
SUISSE				
COMET HOLDING	CHF	6 000	1 718 358,53	1,43
TOTAL SUISSE			1 718 358,53	1,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			115 313 113,01	95,97
TOTAL Actions et valeurs assimilées			115 313 113,01	95,97
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
RP EURGBP 0324	GBP	40	38 835,51	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			38 835,51	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			38 835,51	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			38 835,51	0,03
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-33 749,91	-38 835,41	-0,03
TOTAL Appel de marge			-38 835,41	-0,03
Créances			3 900 091,17	3,25
Dettes			-526 607,07	-0,44
Comptes financiers			1 469 158,53	1,22
Actif net			120 155 755,74	100,00

Parts MAM PREMIUM EUROPE R	EUR	256 679,6919	269,95
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	2 268,5795	22 420,98